

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 6 novembre 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1327-0008**Type d'inspection :**

Incident critique

**Titulaire de permis :** Extendicare (Canada) inc.**Foyer de soins de longue durée et ville :** Extendicare Southwood Lakes, Windsor

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 3 au 6 novembre 2025.

L'inspection concernait :

- Le signalement : n° 00159419 – incident critique (IC) n° 2842-000041-25 lié au transfert d'une personne résidente.
- Le signalement : n° 00159607 – IC n° 2842-000042-25 lié à la prévention et au contrôle des infections et à une éclosion de Covid-19.
- Le signalement : n° 00160707 – IC n° 2842-000047-25 lié à un risque de soins inadéquats prodigués à une personne résidente.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes  
Prévention et gestion relatives aux soins de la peau et des plaies  
Prévention et contrôle des infections  
Gestion de la douleur

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Techniques de transfert et de changement de position

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

#### **Non-respect de : l'article 40 du Règl. de l'Ont. 246/22**

Techniques de transfert et de changement de position

Article 40 Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que les membres du personnel utilisent des appareils ou des techniques de transfert et de changement de position sécuritaires lorsqu'ils aident les résidents.

Un membre du personnel a transféré une personne résidente de manière autonome à l'aide d'un lève-personne mécanique. La personne résidente a subi une blessure. Le dossier clinique de la personne résidente indique que deux membres du personnel sont nécessaires pendant le transfert.

**Sources :** dossiers cliniques de la personne résidente, entretien avec les membres du personnel et rapport du système de rapport d'incidents critiques n° 2842-000041-25.